



Réf. Farde e-Assemblées : 2559602

N° OJ : 25

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Propreté publique.- Asbl "Ecole de Devoirs de Neder-over-Heembeek".- Subside : 370,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'asbl "Ecole de Devoirs de Neder-over-Heembeek" s'engage à organiser des ateliers dans le cadre de la semaine "Zéro déchet", pour lesquels cette association demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 370,00 EUR à l'asbl "Ecole de Devoirs de Neder-over-Heembeek" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 370,00 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire de 2023 à l'asbl "Ecole de Devoirs de Neder-over-Heembeek" pour l'organisation d'ateliers dans le cadre de la semaine "Zéro déchet".

Annexes :